

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 17.11.2022

. d'affichage : 28.11.2022

N° de la délibération : 2022-211

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 44

. votants : 58

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, VASSENT Christophe, Mmes LARDOUX Catherine, LEFEVRE Sandra, VASSEUR Julie, MM. ORIER Francis, DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. GRAVET Jacques, SLOSARCZYK Florian, POTIER Bruno, Mme GENSE Caroline, MM. URIER Francis, MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. HAY Francis.  
M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.  
M. VASSENT Christophe avait donné pouvoir à M. LEPERE Didier.  
Mme LARDOUX Catherine avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.  
Mme LEFEVRE Sandra avait donné pouvoir à M. LALOI François.  
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.  
M. ORIER Francis avait donné pouvoir à M. LEGRAND Eric.  
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.  
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.  
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à M. SALOME André.  
Mme RIQUIER Julie avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.  
Mme GENSE Caroline avait donné pouvoir à Mme RAGUENEAU Françoise.  
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.  
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. RIOJA José.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc.

OBJET :

**CULTURE**  
**TARIFS CONSOMMATIONS BAR – LA NOUVELLE SCENE**

Dans le cadre des activités de La Nouvelle Scène, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme souhaite définir une grille tarifaire pour les consommations au bar à l'occasion des spectacles.

Ces recettes seront encaissées via la régie mixte de La Nouvelle Scène.

**Proposition tarif bar Nouvelle Scène**

Bière - 25cl	Blonde 25cl	3,00 €
	Blanche 25cl	
	Rouge	
	Panaché	
	Locale	
Cidre - 12,5cl	Brut / Doux	2,50 €
Vin - 12,5cl	Rouge	2,50 €
	Rosé	
	Blanc	
Coupe - 12,5cl	Champagne	5,00 €
Bouteille - 75cl	Champagne	30,00 €
Soft (sans alcool)	Limonade	2,00 €
	Jus de fruits	
	Diabolo	
	Sodas	
	Sirop à l'eau	1,50 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1511-7,

Vu la compétence culturelle de la collectivité,

Etant donné la vocation d'organisateur de spectacles de la collectivité,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 57 voix pour, 1 abstention (Mme TOTET Fanny),

Autorise le Président à appliquer la grille tarifaire ci-dessus pour les consommations du bar de La Nouvelle Scène à compter du 24 Novembre 2022.

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

Autorise le Président à signer tout document permettant l'application de ces tarifs.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le



ID : 080-200070985-20221124-DELIB\_2022\_211-DE